

DECISION N° 2023-43

La directrice générale,

- Vu le code de l'environnement et notamment son article R.213-43 ;
- Vu l'arrêté du 28 mai 2021 nommant Madame Sandrine ROCARD, directrice générale de l'agence de l'eau Seine-Normandie ;
- Vu la décision n° 2021-141 donnant délégation de signature à Monsieur Vincent GRAFFIN, directeur territorial Seine-Francilienne ;

Décide :

ARTICLE 1

L'article 2 est modifié comme suit :

"ARTICLE 2 DELEGATION AUX CHEFS DE SERVICE DE LA DIRECTION TERRITORIALE (modifié par la décision n° 2023-43)

Les chefs de service de la direction territoriale sont les suivants :

Prénoms et noms	Fonctions
Gilles CHERIER	chef du service Marne Seine Essonne
Didier LE CARRE	chef du service industrie - Seine-Mauldre Orge
Emmanuel MORICE	chef du service Seine Marne Oise
Frédéric MULLER	chef de service, délégué « baignade jeux olympiques et paralympiques et grands projets »
Sandrine ROBERT	cheffe du service performance des ouvrages et redevances, adjointe au directeur territorial

I – Délégation est donnée aux chefs de service désignés ci-dessus pour signer, en cas d'absence ou d'empêchement du directeur territorial les actes mentionnés à l'article 1er relevant de leurs attributions **à l'exclusion des actes les concernant personnellement.** »

Les alinéas suivants ne sont pas modifiés.

ARTICLE 2

L'article 3 est supprimé.

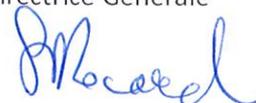
ARTICLE 3

La délégation de signature modifiée sera publiée sur intranet et internet.

08 FEV. 2023

Fait à Nanterre, le

La Directrice Générale



Sandrine ROCARD